

Le 16 mai 2024 a été régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Saint François Longchamp afin de siéger en séance le 21 mai 2024 à 14h00.

ORDRE DU JOUR :

- Attribution du marché de service à bons de commande d'entretien des sentiers de randonnée pour les années 2024-2025-2026,
- Attribution du marché de service à bons de commande pour le fauchage / débroussaillage des talus des routes communales et chemins ruraux pour les années 2024-2025-2026,
- Attribution du marché de service à bons de commande pour l'entretien des espaces verts pour les années 2024-2025-2026,
- Choix du prestataire pour la réalisation du schéma directeur des activités de pleine nature (randonnée, trail, VTT).

Le 21 mai 2024 à 14 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 mai 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick PROVOST, Maire.

Etaient présents : Patrick Chabert, Antoine Chauvet, Bernard Chêne, Julien Court, Reine Court, Yves De Bel Air, Vincent De Boni, Marie Hélène Dulac, Guy Perret, Chantal Pithoud, Patrick Provost, Brigitte Ravoire, Maud Tinert, Nathalie Vergne

Absents : Olivia Lops (procuration à Bernard Chêne), Jean-Marc Pellissier (procuration à Nathalie Vergne), Raymonde Rey (procuration à Marie-Hélène Dulac), Albert Pithoud, Audrey Sprocq (Brigitte Ravoire)

Secrétaire de séance : Patrick CHABERT

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICE A BONS DE COMMANDE D'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE POUR LES ANNEES 2024-2025-2026

Patrick PROVOST, Maire, rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée pour l'attribution du marché à bons de commande pour une durée de trois (3) ans concernant l'entretien des chemins de randonnées sur les trois communes déléguées.

La consultation comportant trois (3) lots a été lancée sous forme de procédure adaptée le 24 avril 2024.

Quatre (4) entreprises ont déposé leur offre en Mairie de Saint François Longchamp dans les délais, soit avant le 10 mai 12h.

Marie-Hélène DULAC souligne une forte augmentation des forfaits notamment au niveau de Montaimont. L'entreprise BUET a justifié cette augmentation sur Montaimont du fait d'une inversion de proposition lors du dernier marché.

Après avoir entendu le retour de la commission d'appel d'offre, les exposés des Conseillers et du Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité moins deux (2) abstentions :

- Retient les propositions suivantes pour l'entretien des chemins de randonnées :
 - Lot n°1 (Commune déléguée de Montaimont) : Entreprise BUET pour un montant forfaitaire annuel de 30 200 € HT ;
 - Lot n°2 (Commune déléguée de Montgellafrey) : Entreprise SIGNAL'ETHIQUE pour les montants horaires suivant :

Désignation	Unité	Prix unitaire HT
Nettoyage des parcours, élagage et retrait du bois, y compris évacuation des déchets	H	35 €
Fauchage et débroussaillage des sentiers, y compris évacuation des déchets	H	40 €
Rétablissement des fils d'eau	H	30 €
Remise en état des passerelles, y compris fournitures	H	60

→ Lot n°3 (Commune déléguée de Saint-François-Longchamp) : Entreprise BUET pour un montant forfaitaire annuel de 20 800 € HT.

- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires à ces marchés.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICE A BONS DE COMMANDE POUR LE FAUCHAGE / DEBROUSSAILLAGE DES TALUS DES ROUTES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX POUR LES ANNEES 2024-2025-2026

Patrick PROVOST, Maire, rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée pour l'attribution du marché à bons de commande pour une durée de trois (3) ans concernant le fauchage / débroussaillage des talus des routes communales et chemins ruraux sur les trois communes déléguées.

La consultation comportant trois (3) lots a été lancée sous forme de procédure adaptée le 24 avril 2024.

Deux (2) entreprises ont déposé leur offre en Mairie de Saint François Lonchamp dans les délais, soit avant le 10 mai 12h.

Après avoir entendu le retour de la commission d'appel d'offre, les exposés des Conseillers et du Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Retient les propositions suivantes pour le fauchage / débroussaillage des talus des routes communales et chemins ruraux :

→ Lot n°1 (Commune déléguée de Montaimont) : Entreprise JUL' ESPACES VERTS pour les montants horaires suivant :

Désignation	Unité	Prix unitaire HT
Fauchage / débroussaillage (avec tracteur équipé d'une épareuse), y compris évacuation des broussailles volumineuses	H	68 €
Fauchage / débroussaillage pour chemins non accessibles avec l'épareuse (utilisation d'un matériel adapté), y compris évacuation des broussailles volumineuses	H	68 €
Curage des cunettes, y compris évacuation des déchets	H	81 €

→ Lot n°2 (Commune déléguée de Montgellafrey) : Entreprise PICOLLET J.C. pour les montants horaires suivant :

Désignation	Unité	Prix unitaire HT
Fauchage / débroussaillage (avec tracteur équipé d'une épareuse), y compris évacuation des broussailles volumineuses	H	68 €
Fauchage / débroussaillage pour chemins non accessibles avec l'épareuse (utilisation d'un matériel adapté), y compris évacuation des broussailles volumineuses	H	68 €
Curage des cunettes, y compris évacuation des déchets	H	78

→ Lot n°3 (Commune déléguée de Saint-François-Longchamp) : Entreprise JUL' ESPACES VERTS pour les montants horaires suivant :

Désignation	Unité	Prix unitaire HT
Fauchage / débroussaillage (avec tracteur équipé d'une épareuse), y compris évacuation des broussailles volumineuses	H	68 €
Fauchage / débroussaillage pour chemins non accessibles avec l'épareuse (utilisation d'un matériel adapté), y compris évacuation des broussailles volumineuses	H	68 €
Curage des cunettes, y compris évacuation des déchets	H	81 €

- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires à ces marchés

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICE A BONS DE COMMANDE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR LES ANNEES 2024-2025-2026

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée pour l'attribution du marché à bons de commande pour une durée de trois (3) ans concernant l'entretien des espaces verts sur deux des trois communes déléguées (Montgellafrey et Saint-François-Longchamp).

La consultation comportant deux (2) lots a été lancée sous forme de procédure adaptée le 24 avril 2024.

Une (1) seule entreprise a déposé une offre en Mairie de Saint François Longchamp dans les délais, soit avant le 10 mai 12h.

Après avoir entendu le retour de la commission d'appel d'offre, les exposés des Conseillers et du Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Retient les propositions suivantes pour l'entretien des espaces verts :

- Lot n°1 (Commune déléguée de Montgellafrey) : Entreprise JUL' ESPACES VERTS pour les montants horaires suivant :

Désignation	Unité	Prix unitaire HT
Nettoyage et remise en état des espaces verts, y compris évacuation des déchets	H	37 €
Tonte (utilisation tondeuse), y compris évacuation des déchets	H	37 €
Débroussaillage (utilisation débroussailleuse), y compris évacuation des déchets	H	37 €
Broyage avec tracteur, y compris évacuation des déchets	H	81 €
Ratissage des espaces de jeux	H	37 €
Taille, élagage, défrichage des sous-bois, y compris évacuation des déchets	H	37 €

L'entreprise a également proposé les variantes suivantes

Broyeur à bois et branches	H	22 €
Elagage, travaux en hauteur	H	56 €

- Lot n°2 (Commune déléguée de Saint-François-Longchamp) : Entreprise JUL' ESPACES VERTS pour les montants horaires suivant :

Désignation	Unité	Prix unitaire HT
Nettoyage et remise en état des espaces verts, y compris évacuation des déchets	H	37 €
Tonte (utilisation tondeuse), y compris évacuation des déchets	H	37 €
Débroussaillage (utilisation débroussailleuse), y compris évacuation des déchets	H	37 €
Broyage avec tracteur, y compris évacuation des déchets	H	81 €
Ratissage des espaces de jeux	H	37 €
Taille, élagage, défrichage des sous-bois, y compris évacuation des déchets	H	37 €

L'entreprise a également proposé les variantes suivantes

Broyeur à bois et branches	H	22 €
Elagage, travaux en hauteur	H	56 €

- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires à ces marchés

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE (RANDONNEE, TRAIL, VTT)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°28 du 13/02/2024 approuvant le principe de mise à jour du schéma directeur des activités de pleine nature.

Ce projet de mise à jour a pour ambition conformément à l'objectif opérationnel 2 de l'axe 1 de l'espace valléen « d'assurer une qualité de service homogène pour les clientèles outdoor, cyclo » et conformément à l'objectif opérationnel 1 de son axe 2 de « connecter les offres et développer de nouvelles liaisons structurantes ».

Ce projet de schéma directeur, permettra, par les préconisations rendues de :

- Sécuriser et adapter l'expérience liée à la pratique des activités de pleine nature afin d'améliorer l'attractivité 4 saisons et le cadre de vie des habitants.

- Valoriser les atouts du patrimoine naturel et culturel du territoire à travers ces activités.
- Intégrer des sentiers et itinéraires adaptés aux familles ou ayant une logique d'accessibilité (promenade confort) dans l'offre globale en lien avec le label Famille Plus.
- Mettre en place des connexions avec le col de la Madeleine et la vallée de la Tarentaise.
- Permettre à la commune d'avoir une vision claire de l'engagement technique et budgétaire qui garantit une bonne gestion de l'offre
- Respecter les sites naturels sensibles et la pratique des autres exploitants (agriculteurs, alpagistes)
- Contribuer à la politique du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Savoie.

Différentes sociétés ont été consultées pour la réalisation de ce schéma. Après analyse, il en ressort que le devis de la Société Atémia pour un montant de 28 080 € correspond aux attentes de la commune.

Après avis favorable de la commission travaux, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de la société Atémia et les éventuels documents nécessaires pour la réalisation de ce schéma directeur des activités de pleine nature.

Le Maire

Patrick Provost



Le secrétaire

Patrick Chabert